

Questions DSN

ISAPAYE 2020 V5

1. COURRIER DE L'URSSAF

1.1 Qui est concerné ?

L'URSSAF a contacté les entreprises concernées par mail ou par courrier.

Exemple de courrier :

Objet : régularisation de la DSN - anomalie entre les données individuelles et les données agrégées sur l'assurance chômage de votre DSN

Madame, Monsieur,

Votre déclaration relative à la période d'emploi **de juillet 2020**, comporte un écart supérieur à 1 060 € entre la somme des assiettes des contributions assurance chômage que vous avez indiquées pour vos salariés et l'assiette assurance chômage que vous avez portée sur votre déclaration Urssaf.

Cette incohérence est détectée en DSN en comparant :

- **le cumul des assiettes des contributions d'assurance chômage de vos salariés déclarées en bloc "base assujettie"**
 - S21.G0.78.001 Code 07 - Assiette des contributions d'assurance chômage
 - S21.G0.78.004 Montant
- **avec les assiettes de l'assurance chômage déclarées en bloc cotisation agrégée S21.G00.23** (code type de personnel assurance chômage **772, 423** pour les apprentis, 429, 427,428).

Un écart entre les données individuelles et les données agrégées peut constituer un manquement au regard du respect de vos obligations.

Je vous invite donc à vérifier ces données et à modifier, s'il y a lieu, le paramétrage de votre logiciel de paie afin que vos futures déclarations soient conformes.

Pour vous aider dans cette démarche, vous pouvez consulter le site dsn-info.fr où vous trouverez le [guide déclaratif Urssaf](#), et, le cas échéant, solliciter votre éditeur de logiciel de paie.

Si vous avez recours aux services d'un expert-comptable pour l'établissement de vos déclarations, je vous conseille de le contacter afin qu'il puisse faire le nécessaire.

1.2 Pourquoi l'URSSAF envoie ce message ?

Dans certains cas, le salarié ne cotise pas au chômage et selon le paramétrage mis en place l'assiette est tout de même déclarée en DSN ce qui provoque une incohérence pour l'URSSAF.

Aucune régularisation ne semble être demandée par l'URSSAF, cependant il est nécessaire de vérifier et/ou corriger le paramétrage des gérants, chefs d'entreprise, mandataires ou autres salariés qui ne cotisent pas au chômage pour les prochaines DSN.

1.3 Comment corriger pour les prochaines DSN ?

1.3.1 Vérifier le contrat et le modèle de bulletin du salarié concerné

ÉTAPE 1 : aller en **Salaires/Informations/Salarié**

ÉTAPE 2 : sur le salarié concerné, aller sur l'onglet **Situation**

ÉTAPE 3 : **vérifier le contrat et le modèle de bulletin utilisés**

Cette documentation correspond à la version 11.70. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.

Mise à jour : 16/10/2020 - Groupe ISAGRI

Avenue des Censives - BP 50333 - 60026 BEAUVAIS Cedex - SAS au capital de 5 100 000 € - 327 733 432 RCS Beauvais

Type de salarié	CTP déclaré*	Type de contrat	Modèle de bulletin
Mandataire	863	MANDATAIRE.ISA	GERANT.x.XXX
Gérant	100	CDI_CADRE	GERANT.x.XXX
Salarié cadre	100	CDI_CADRE	GERANT.x.XXX
Salarié NON cadre	100	CDI	Créer un modèle spécifique

*CTP= Code Type Personnel.

Les modèles "gérant" peuvent être sous la forme RP_GERANTxxx.

Le .XXX correspond au code créateur de la base.

Exemple pour un MANDATAIRE :

Contrat	
MANDATAIRE.ISA	GERANT MANDATAIRE SOCIAL
Modèle de bulletin	
GERANT2.CLT	GERANT ARTI

1.3.2 Comment créer un modèle spécifique pour les salariés NON cadre qui ne cotisent pas à l'Assurance Chômage ?

ÉTAPE 1 : aller en **Salaires/Informations/Salarié**

ÉTAPE 2 : sur le salarié concerné, aller sur l'onglet **Situation**

Contrat	
CDI.ISA	CONTRAT A DUREE INDETERMINEE
Modèle de bulletin	
MENS_CDI2.CLT	MENSUEL CDI ARTI

ÉTAPE 3 : cliquer sur  au niveau du modèle de bulletin

Liste des modèles de bulletin		
Code	Créateur	Libellé
ALSACE	CLT	
APP_CDI2	CLT	APPRENTI CDI ARTI
DDDD	CLT	dddd
HOR_CDI2	CLT	HORAIRE CDI ARTI
MENS_CDI2	CLT	MENSUEL CDI ARTI
MENS_TEST	CLT	mens test
RP_HOR_CDI	CLT	RP HORAIRE CDI
RP_MENS2	CLT	MENSUEL CDI ARTI
ZFAOM	CLT	
Z_MAISON	CLT	EMPLOYE de MAISON
OMENS_CDI2	ISA	MENS CDI ZFAOM
APP_CDI2	ISA	NE PLUS UTILISER AU 01/01/2019
HOR_CDI2	ISA	HORAIRE CDI ARTI

Code	MENS_CDI2	CLT
Générale Définition		
Libellé	MENSUEL CDI ARTI	
Durée	<input type="radio"/> CDD <input checked="" type="radio"/> CDI	
Statut	<input type="radio"/> Cadre <input checked="" type="radio"/> Non cadre	
Date de validité	01/01/1999	Type de paramétrage
Forme associée	[BULL_CLAR.ISA]:Bulletin de salaire clarifié	
Commentaires		
<input type="checkbox"/> Déterminée <input type="checkbox"/> Cadre <input type="checkbox"/> Modèle valide au 30/09/2020 <input checked="" type="checkbox"/> Indéterminée <input checked="" type="checkbox"/> Non cadre		
<input type="button" value="Ok"/> <input type="button" value="Annuler"/> <input type="button" value="Saisie"/>		

ÉTAPE 4 : cliquer sur "Saisie" en bas à droite

ÉTAPE 5 : cliquer sur  en haut à droite

ÉTAPE 6 : saisir un Code et un libellé

ÉTAPE 7 : cliquer sur "OK"

Exemple :

Cette documentation correspond à la version 11.70. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.

Mise à jour : 16/10/2020 - Groupe ISAGRI

Avenue des Censives - BP 50333 - 60026 BEAUVAIS Cedex - SAS au capital de 5 100 000 € - 327 733 432 RCS Beauvais

Recopie d'un Modèle

Code

Libellé

Date de validité

Définition à copier :

<input type="checkbox"/> 01/01/1999	<input type="checkbox"/> 01/01/2011
<input type="checkbox"/> 01/01/2000	<input type="checkbox"/> 01/01/2012
<input type="checkbox"/> 01/01/2001	<input type="checkbox"/> 01/01/2013
<input type="checkbox"/> 01/01/2002	<input type="checkbox"/> 01/01/2014
<input type="checkbox"/> 01/01/2003	<input type="checkbox"/> 01/01/2015
<input type="checkbox"/> 01/07/2003	<input type="checkbox"/> 01/01/2016
<input type="checkbox"/> 01/01/2005	<input type="checkbox"/> 01/01/2017
<input type="checkbox"/> 01/01/2007	<input type="checkbox"/> 01/01/2018
<input type="checkbox"/> 01/10/2007	<input type="checkbox"/> 01/01/2019
<input type="checkbox"/> 01/01/2008	<input checked="" type="checkbox"/> 01/01/2020
<input type="checkbox"/> 01/01/2009	

ÉTAPE 8 : aller en onglet **Définition**

ÉTAPE 9 : rechercher les lignes **CHOM_AC.ISA, AGS.ISA, CHOM_AC_65.ISA et AGS_65.ISA**

ÉTAPE 10 : faire un clic droit "**Désactiver la ligne**" sur chacune

ÉTAPE 11 : enregistrer avec la disquette

ÉTAPE 12 : choisir ce nouveau modèle pour le salarié

2. MESSAGE DE REJET DSN S21.G00.78.001/CCH-13 SUITE AU RAPPEL SUR SALARIÉ SORTI

Exemple de message :

```
<code>S21.G00.78.001/CCH-13</code>
<categorie>bloquant</categorie>
<message>Vous n'avez pas déclaré, dans une DSN mensuelle, au moins une base
assujettie de code "31 - éléments de cotisation Prévoyance, Santé, retraite
supplémentaire" pour chaque identifiant technique d'affiliation renseigné
pour un individu donné. Ceci n'est pas admis.</message>
```

Ce message est du au fait que des contrats de prévoyance/mutuelle sont déclarés sans cotisation ou inversement.

2.1 Comment déterminer quel(s) contrat(s) pose(nt) problème ?

ÉTAPE 1 : aller en **Déclarations/DSN/Mensuelle/Mensuelle**

ÉTAPE 2 : sélectionner la période concernée

ÉTAPE 3 : cliquer sur "Vérifier"

Exemple :

! Salarié 1_H_SUP_NCADRE, contrat débutant le 01/01/2019 affiliation prévoyance n°1 : L'affiliation est déclarée, mais il n'y a aucune cotisation prévoyance déclarée pour cette affiliation. Vérifiez le contrat de prévoyance du salarié ou recalculer le(s) bulletin(s) de salaire.

Dans cet exemple c'est l'affiliation n°1 qui pose problème.

Noter tous les numéros d'affiliation qui ressortent en anomalie non bloquante de la DSN.

ÉTAPE 1 : aller en **Salaire/Informations/Salarié**

ÉTAPE 2 : sur le salarié concerné, aller sur l'onglet **Prevoyance/Mutuelle**

ÉTAPE 3 : saisir une date de fin de contrat correspondant à la date de fin de contrat initiale pour le(s) affiliation(s) concernée(s)

ÉTAPE 4 : recalculer la DSN mensuelle

ÉTAPE 5 : vérifier les messages d'erreur

Cette documentation correspond à la version 11.70. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.

Mise à jour : 16/10/2020 - Groupe ISAGRI

Avenue des Censives - BP 50333 - 60026 BEAUVAIS Cedex - SAS au capital de 5 100 000 € - 327 733 432 RCS Beauvais